

CODE DE CONDUITE **DES FOURNISSEURS**



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

La société Innospec estime qu'une conduite professionnelle honnête et transparente est essentielle et elle s'engage envers des pratiques commerciales éthiques et la mise en œuvre active de la conformité avec toutes les lois, règles et réglementations en vigueur.

Le code de conduite des fournisseurs d'Innospec (le « Code ») s'applique à tous les fournisseurs, fournisseurs de services et autres entrepreneurs sous contrat d'Innospec (« Fournisseurs »). Tous les Fournisseurs ont pour responsabilité de veiller à ce que les employés de leur société prenant part à des activités commerciales d'Innospec connaissent et se conforment à ce Code. Innospec se réserve le droit de modifier ce Code à son entière discrétion. La version la plus récente du Code est disponible sur le site Internet d'Innospec à l'adresse www.innospec.com/about-us/corporate-governance/

Si une partie quelconque du Code n'est pas clair, veuillez vous adresser à votre contact chez Innospec afin de demander des clarifications.

La non-conformité avec ce Code peut entraîner des conséquences, notamment la cessation de la relation avec Innospec.

Si, à tout moment, un Fournisseur prend connaissance d'une violation réelle ou potentielle de ce Code, ou s'il a autrement toute inquiétude relative à la conformité, la question doit être rapidement signalée à Innospec, conformément à sa politique de signalement d'inquiétudes en matière de gouvernance d'entreprise (mise en cause), laquelle est disponible sur le site Internet d'Innospec à l'adresse www.innospec.com/about-us/corporate-governance/



Conformité

Il est attendu des Fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois, réglementations et règles dans les pays où le Fournisseur est implanté ou mène des activités commerciales, y compris les lois et

réglementations internationales pertinentes, telles que celles relatives à l'intégrité commerciale, aux droits de l'homme et à la sécurité, la santé et l'environnement.



Sécurité, santé et environnement

Santé et sécurité

La sécurité et la santé de chaque personne susceptible d'être affectée par les activités du Fournisseur, y compris les employés du Fournisseur, sont d'une importance cruciale. Le Fournisseur doit agir de manière positive afin d'empêcher que des blessures, une mauvaise santé, des dommages et des pertes s'ensuivent du fait de ses opérations, et il doit respecter toutes les lois, réglementations et règles en vigueur associées à la sécurité, la santé et l'environnement.

Conditions de travail et de vie

Les fournisseurs doivent assurer aux travailleurs un accès aisé à des installations sanitaires propres, à de l'eau potable et à des installations hygiéniques de préparation, de stockage et de consommation des aliments. S'il y a lieu, toute installation résidentielle des travailleurs fournie par le fournisseur ou un agent tiers doit être gardée propre et sans danger, et assurer un espace de vie raisonnable.

Durabilité et environnement

Les Fournisseurs doivent veiller à ce que leurs opérations commerciales, notamment l'approvisionnement, la fabrication et la distribution de produits et la prestation de services, soient effectuées dans le but de protéger et de préserver l'environnement. Il est attendu des Fournisseurs qu'ils s'efforcent de veiller à l'amélioration continue de leurs opérations, notamment pour ce qui est de la consommation des ressources naturelles, de l'approvisionnement en matériaux, de la consommation d'énergie et d'eau, de la production de déchets et des émissions. Au minimum, il est attendu des Fournisseurs qu'ils respectent toutes les lois, réglementations et règles environnementales en vigueur dans les pays où ils opèrent.

Produits et services

Les Fournisseurs doivent fournir des produits et des services de la qualité prévue et qui soient conformes à toutes les normes de sécurité en vigueur.



Intégrité commerciale

Lutte contre la corruption

Toutes les activités doivent être menées de manière exempte de toute forme de corruption, notamment les paiements de facilitation (octrois de pot-de-vin) et la fraude.

Tous les cadeaux, divertissements et marques d'hospitalité associés à Innospec doivent être raisonnables pour ce qui est de leur nature, de leur valeur et de leur fréquence, qu'ils soient destinés exclusivement à des fins professionnelles et qu'ils ne visent aucunement à influencer les décisions concernant les activités à venir.

Criminalité financière

Les fournisseurs doivent mettre en œuvre des procédures de gestion des risques et des contrôles internes rigoureux afin de détecter, empêcher, dissuader et réagir à toutes les formes de criminalité financière, notamment la fraude fiscale, le blanchiment d'argent, la fraude et le financement du terrorisme.

Contrôle des exportations et sanctions commerciales

Il est attendu des Fournisseurs qu'ils respectent toutes les règles commerciales, contrôles des exportations, restrictions, sanctions et embargos à l'importation-exportation, notamment les lois, réglementations et règles se rapportant au boycott illégal.

Concurrence/lois antitrust

Les Fournisseurs doivent se livrer à une concurrence loyale et ils doivent respecter toutes les lois en vigueur sur la concurrence et toutes les lois antitrust. Les Fournisseurs ne doivent pas s'engager dans des accords et des pratiques ayant un effet restrictif sur la concurrence tels que la fixation des prix, la répartition des marchés ou un abus de position dominante.

Confidentialité des données

Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois pertinentes sur la protection des données, notamment, le cas échéant, le règlement général sur la protection des données de l'UE 2016/679 (RGPD) et la loi sur la protection des données du Royaume-Uni de 2018 et le RGPD du Royaume-Uni.

Conflits d'intérêt

Les Fournisseurs ne doivent pas travailler avec les employés d'Innospec d'une façon quelconque susceptible de provoquer un conflit d'intérêt réel ou potentiel. Les Fournisseurs ne doivent pas essayer d'obtenir un avantage par le biais de la manipulation, de la dissimulation, d'abus d'informations privilégiées ou confidentielles, de la présentation déformée

de faits importants ou de toute autre pratique malhonnête.

Confidentialité

Les Fournisseurs doivent respecter et protéger la propriété intellectuelle d'Innospec, notamment son savoir-faire et ses informations confidentielles qui ne doivent pas être communiqués à toute tierce partie sauf autorisation expresse. Toutes les informations fournies par Innospec qui ne sont pas du domaine public sont considérées comme étant confidentielles et doivent être utilisées uniquement aux fins pour lesquelles elles sont prévues.

Toutes les informations confidentielles appartenant à des tiers doivent être obtenues et utilisées de manière légitime et conformément à toutes les lois, réglementations et obligations contractuelles en vigueur.

Délit d'initié

Les Fournisseurs ne doivent pas utiliser illégalement des informations privilégiées concernant Innospec en vue d'obtenir des avantages matériels ni divulguer d'informations privilégiées à des personnes non autorisées. Les Fournisseurs ne doivent pas utiliser d'informations confidentielles lors de la négociation d'actions d'Innospec.

Tenue de registres

Les Fournisseurs doivent s'assurer que toutes les opérations commerciales sont transparentes et enregistrées de manière précise et complète. Ces documents doivent être conservés conformément à toutes les lois en vigueur.

Minerais issus de zones de conflit

Il est attendu des fournisseurs de matériaux, de produits et de composants qu'ils adoptent des politiques et des systèmes de gestion conformes à la loi Dodd-Frank de réforme de Wall Street et de protection du consommateur ainsi que le Règlement de l'UE 2017/821 sur les minerais issus des zones de conflit, fournissent des matériaux, des produits et des composants provenant de zones épargnées par les conflits, et qu'à leur tour, ils exigent de leurs fournisseurs qu'ils adoptent des politiques, systèmes et pratiques d'approvisionnement responsables semblables.

Il est également attendu des fournisseurs qu'ils répondent aux demandes d'informations d'Innospec et qu'ils fournissent une attestation confirmant leur engagement à utiliser actuellement ou à l'avenir des minerais provenant de zones épargnées par les conflits et qu'ils vérifient et documentent l'origine de tout minerai issu des zones de conflit qu'ils fournissent à Innospec.



Droits de l'homme

Innospec respecte les droits de l'homme de toute personne et la société attend de ses Fournisseurs qu'ils fassent de même.

Traitement équitable des employés

Les Fournisseurs doivent traiter leurs employés équitablement et avec respect et dignité. Aucun travailleur ne doit être soumis à un harcèlement ou à des abus physiques, sexuels, psychologiques ou de nature verbale, ou à toute autre forme d'intimidation. Il ne doit y avoir aucune discrimination illégale en matière de pratiques de recrutement ou d'emploi, ou en ce qui concerne les conditions, notamment la rémunération, les avantages, la promotion, l'évolution, les procédures disciplinaires, la résiliation ou le départ en retraite basée sur : la race, l'âge, le rôle, le sexe, l'identité sexuelle, la couleur, l'ethnicité, le pays d'origine, la classe sociale, la religion, l'orientation sexuelle, la situation de famille, la grossesse, les personnes à charge, l'appartenance à un syndicat concernant un handicap, les opinions politiques ou toute autre motif.

Esclavage moderne

Les Fournisseurs ne doivent pas autoriser toute forme de travail forcé, servitude ou exploitation des enfants ou traite des êtres humains tels que définis par l'Organisation internationale du Travail (OIT), et ils ne doivent pas autoriser toute forme de traitement inacceptable des travailleurs, y compris l'exploitation des enfants ou la servitude involontaire. Les fournisseurs doivent effectuer des audits préalables appropriés et procéder à un suivi effectif de la chaîne d'approvisionnement et à la mise en œuvre de mesures de gestion de la chaîne

d'approvisionnement afin de veiller à ne pas fournir de marchandises qui ont été, en tout ou en partie, extraites, produites ou fabriquées en recourant au travail forcé ou dont on pourrait présumer, lors de leur entrée aux États-Unis, qu'elles ont été extraites, produites ou fabriquées en recourant au travail forcé.

Conditions d'emploi

Les Fournisseurs s'engagent à mettre en œuvre une politique d'emploi et de rémunération équitable conforme aux lois, réglementations et règles en vigueur. Les Fournisseurs doivent respecter toutes les lois et réglementations se rapportant au salaire minimum et au temps de travail.

Syndicats et conventions collectives

Les Fournisseurs doivent respecter et reconnaître tous les droits légaux des travailleurs en vigueur concernant la liberté syndicale et les conventions collectives. Les travailleurs ne doivent pas être intimidés ou harcelés dans l'exercice de ce droit légal.

Griefs

Les Fournisseurs doivent fournir un mécanisme permettant aux personnes de signaler toute inquiétude concernant une violation réelle ou potentielle du droit ou des principes fournis dans le présent Code. Si de telles inquiétudes sont signalées, elles doivent être traitées de manière équitable et transparente. Il est attendu des Fournisseurs qu'ils protègent la confidentialité et interdisent les représailles contre les personnes ayant signalé toute inquiétude.